

On en parle en salle des profs...

LE SNES-FSU VOUS INFORME !

Projet de loi Blanquer « Pour une École de la confiance »

Entré en discussion à l'Assemblée nationale et voté en première lecture, en procédure accélérée, **il prend des dispositions importantes, certaines inquiétantes et emblématiques d'un autoritarisme sans lien avec la confiance prônée.**



Retrouvez les analyses du SNES-FSU : www.snes.edu/Projet-de-loi-Ecole-de-la-confiance.html

Rentrée 2019 : un affichage mensonger !

Les 141 emplois de plus affichés par le Rectorat correspondent en réalité à des heures supplémentaires (voir p.4). Il y aura à la rentrée moins d'adultes dans les établissements, résultat de la politique du Gouvernement et de sa détermination à saper les fondements de la Fonction publique et de l'Éducation nationale. **Exigeons une vision plus ambitieuse pour le Second Degré !**

Retrouvez les analyses du SNES-FSU Versailles : versailles.snes.edu/spip.php?article4780

Lycée Blanquer : agir maintenant !

Insuffisance des DHG, suppressions de postes, appauvrissement de l'offre de formation, dégradation prévisible des conditions d'enseignement, dynamitage de nos métiers : les enseignants en lycée ne s'y trompent pas et la fébrilité de l'Administration elle-même est édifiante. **Face à la menace que constitue le lycée Blanquer pour nos métiers, pour le Service public d'éducation et pour nos élèves, partout, les équipes se mobilisent, parfois aux côtés des élèves et des parents.**

Voir les actions en cours sur notre site : versailles.snes.edu/spip.php?article4817

ÉDITORIAL

Les élus SNES-FSU, majoritaires suite aux élections professionnelles de 2018, savent l'importance d'une mutation, d'un point de vue professionnel et personnel. Eux seuls vérifient l'intégralité du mouvement : **ils font corriger des erreurs, font respecter les droits de chacun, améliorent les projets de mutation**, conseillent et informent avant et après chaque opération. Véritable rempart contre l'opacité et l'arbitraire, ils obtiennent que les affectations soient prononcées en toute transparence et font vivre la notion d'intérêt général et le Service public d'Éducation.

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) ont obtenu, pour le mouvement inter 2019, des avancées, attendues depuis des années : un barème juridiquement sécurisé et un rééquilibrage de celui-ci (doublement des points liés à l'ancienneté de poste), permettant de prendre davantage en compte la diversité des situations. D'autres bonifications ont été réévaluées (Éducation prioritaire et ex-non-titulaire notamment). Des évolutions similaires ont été obtenues par la FSU dans l'académie de Versailles. L'année où les règles du mouvement repensées auraient dû permettre une mobilité choisie, les

mesures annoncées par le Gouvernement promettent de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement et d'étude : diminution du nombre de postes aux concours et suppressions de postes, quand les effectifs du Second Degré augmentent. Des postes en moins, ce sont moins de possibilités de muter entre les académies et à l'intérieur de celles-ci.

Plus largement, le projet de loi modifiant le statut général de la Fonction publique dévoilé courant février n'est rien d'autre qu'un projet de destruction du statut général et des services publics. **Toutes les garanties des personnels, et donc des usagers du Service public, contre l'arbitraire et l'opacité en matière administrative sont attaquées** : en plus du recours accru à la contractualisation et de la fusion d'instances en matière de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, **les CAP ne seraient plus consultés sur aucun acte de gestion** et ne seraient même plus des instances de recours ! Alors que le statut prévoit que les fonctionnaires participent à toutes les opérations concernant leur carrière, et que celle-ci se déroule selon des règles connues et qui s'appliquent à tous, **il n'y aurait plus, si le projet était maintenu, aucune protection contre l'opacité, l'arbitraire, ni même les erreurs de l'Administration.** Ce

projet, d'une brutalité sociale inouïe, prévoit l'abolition des droits de cinq millions de salariés de la Fonction publique, des droits acquis à la Libération et garantis par le statut général de 1946, réaffirmés en 1983 et 1984, puis en 2010 sous Nicolas Sarkozy.

La défense des droits de la Profession est indissociable de la notion de Service public d'Éducation. **Pour défendre les principes d'une Fonction publique statutaire, garantissant des droits individuels et collectifs pour tous, agissons contre le projet de réforme de la Fonction publique annoncé par le Gouvernement !**

Pour être régulièrement informés des mobilisations, pour peser dans les décisions du SNES-FSU et donner du poids à son action, au bénéfice de la Profession et de l'ensemble de la Fonction publique, rejoignez-nous, syndiquez-vous !

Sophie Vénétiay, Pascale Boutet, Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz,
co-secrétaires générales du SNES-FSU
Versailles

Antoine Tardy,
secrétaire général adjoint du SNES-FSU
Versailles